



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 30 juin 2017

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Lancement du projet urbain "Coeurs de village, coeurs de Métropole / Noyarey".

Délibération n° 109

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

Le trente juin deux mille dix-sept à 14 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **122** de la n°1 à la n°28, **123** de la n°29 à la n°50, **122** de la n°51 à la n°76, **120** de la n°77 à la n°87, **119** de la n°88 à la n°109, **117** sur la n°110

Présents :

Bresson : REBUFFET pouvoir à CLOTEAU de la n°73 à la n°110 – **Brié et Angonnes** : CHARVET pouvoir à TOÏA de la n°47 à la n°110 – **Champ sur Drac** : MANTONNIER, NIVON – **Champagnier** : CLOTEAU pouvoir à MANTONNIER de la n°47 à la n°56 – **Claix** : OCTRU pouvoir à STRECKER de la n°68 à la n°110, STRECKER – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°3 à la n°18 – **Domène** : LONGO, SAVIN pouvoir à CURTET de la n°1 à la n°3 puis présent de la n°4 à la n°87 – **Echirolles** : JOLLY de la n°29 à la n°50, MARCHE pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°69 à la n°110, MONEL, LEGRAND, LABRIET pouvoir à LEGRAND de la n°9 à la n°110, PESQUET pouvoir à MAYOUSSIER de la n°73 à la n°110, SULLI – **Eybens** : BEJAJI, MEGEVAND pouvoir à WOLF de la n°71 à la n°110 – **Fontaine** : DUTRONCY, THOVISTE pouvoir à BELLE de la n°1 à la n°36, TROVERO pouvoir à SULLI de la n°67 à la n°110, BALDACCHINO pouvoir à DURAND de la n°9 à la n°110 – **Gières** : VERRI pouvoir à CARDIN de la n°55 à la n°110 – **Grenoble** : SALAT, SAFAR pouvoir à SALAT de la n°19 à la n°56, BURBA pouvoir à JORDANOV de la n°50 à la n°110, JORDANOV, BERANGER pouvoir à CAZENAVE de la n°68 à la n°76, PELLAT-FINET, CHAMUSSY, CAZENAVE de la n°1 à la n°76, PIOLLE pouvoir à MONGABURU de la n°1 à la n°18, MARTIN pouvoir à DUTRONCY de la n°1 à la n°28 et de la n°50 à la n°110, SABRI, CAPDEPON pouvoir à BOUILLON de la n°50 à la n°110, MACRET, C. GARNIER, BOUZAIENE pouvoir à HABFAST de la n°55 à la n°72, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE, JULLIAN pouvoir à MACRET de la n°69 à la n°110, BERTRAND, FRISTOT, LHEUREUX pouvoir à DATHE de la n°16 à la n°110, HABFAST, DATHE, CONFESSON, BOUILLON, MONGABURU pouvoir à BEJAJI de la n°55 à la n°72, JACTAT, DENOYELLE, BERNARD pouvoir à FRISTOT de la n°50 à la n°67, RAKOSE – **Herbeys** : CAUSSE – **Jarrie** : BALESTRIERI, GUERRERO – **La Tronche** : SPINDLER, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER, DUPONT-FERRIER pouvoir à DE SAINT LEGER de la n°1 à la n°15 – **Le Gua** : MAYOUSSIER – **Meylan** : ALLEMAND-DAMOND de la n°1 à la n°109, PEYRIN pouvoir à ALLEMAND-DAMOND sur la n°1 et n°2 puis de la n°68 à la n°109, CARDIN – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER – **Montchaboud** : FASOLA – **Mont Saint-Martin** : HORTEMEL – **Murianette** : GRILLO pouvoir à QUAIX de la n°55 à la n°110 – **Notre Dame de Commiers** : MARRON – **Notre Dame de Mesage** : TOÏA – **Noyarey** : ROUX pouvoir à BOISSET de la n°50 à la n°110, SUCHEL pouvoir à HADDAD de la n°50 à la n°110 – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS pouvoir à BURGUN de la n°1 à la n°49 – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND, DURAND – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à POULET de la n°47 à la n°110 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à M. GAUTHIER de la n°56 à la n°110 – **Saint Egrève** : KAMOWSKI pouvoir à CORBET de la n°69 à la n°110, BOISSET, HADDAD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI, QUEIROS pouvoir à

TROVERO de la n°1 à la n°3 puis pouvoir à VEYRET de la n°50 à la n°110, VEYRET, RUBES pouvoir à VEYRET de la n°1 à la n°36, ZITOUNI pouvoir à GRAND de la n°55 à la n°110, CUPANI pouvoir à BUSTOS de la n°55 à la n°110 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL – **Saint Paul de Varcès** : CURTET, RICHARD pouvoir à CURTET de la n°57 à la n°110 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Sarcenas** : LOVERA pouvoir à ESCARON de la n°55 à la n°110 – **Sassenage** : BELLE, BRITES pouvoir à COIGNE de la n°50 à la n°63 et pouvoir à LONGO de la n°64 à la n°110, COIGNE pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°64 à la n°110 – **Séchilienne** : PLENET pouvoir à JM GAUTHIER de la n°50 à la n°110 – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°57 à la n°110 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE de la n°50 à la n°110, MOROTE pouvoir à PERINEL de la n°50 à la n°110 – **Varcès Allières et Risset** : CORBET, BEJUY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER pouvoir à BALESTRIERI de la n°55 à la n°110, RAVET pouvoir à HORTEMEL de la n°55 à la n°110 – **Venon** : GERBIER pouvoir à FASOLA de la n°73 à la n°110 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET – **Vizille** : AUDINOS pouvoir à BONO de la n°88 à la n°110, BIZEC pouvoir à GRIMOUD de la n°88 à la n°110.

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Gières : DESSARTS pouvoir à VERRI de la n°1 à la n°54 et pouvoir à BURGUN de la n°55 à la n°110 – **Saint Martin d'Hères** : OUDJAUDI pouvoir à MEGEVAND de la n°1 à la n°70 et pouvoir à PIOLLE de la n°71 à la n°110 – **Brié et Angonnes** : BOULEBSOL pouvoir à NIVON – **Vif** : VIAL pouvoir à GENET.

Absents excusés :

Domène : SAVIN de la n°88 à la n°110 – **Echirolles** : JOLLY de la n°1 à la n°28 puis de la n°51 à la n°110 – **Grenoble** : D'ORNANO, BERANGER de la n°77 à la n°110, CAZENAVE de la n°77 à la n°110 – **Meylan** : PEYRIN sur la n°110, ALLEMAND-DAMOND sur la n°110.

M. Serge HORTEMEL a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Ludovic BUSTOS;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Lancement du projet urbain "Cœurs de village, cœurs de Métropole / Noyarey"

Exposé des motifs

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole engageait la démarche « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, en synthèse de projet urbain. Elle s'appuie sur les spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, pouvant ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de village, cœurs de Métropole » par exemple.

Après avoir engagé cette démarche sur Fontanil, Grenoble, Meylan, Pont-de-Claix, il est aujourd'hui proposé d'engager un même dispositif sur la commune de Noyarey.

Projet « Cœurs de village, cœurs de Métropole / Noyarey »

Origine du projet :

Depuis plusieurs années la commune de Noyarey mène une réflexion sur la réorganisation de son centre.

Le développement démographique de la commune ces dernières décennies a fait se déplacer plusieurs équipements publics, comme la mairie ou les écoles, quittant ainsi la place Victor Jat.

Afin de retrouver une forte identité et améliorer la qualité de vie, la commune de Noyarey souhaite aménager un nouveau centre village en menant un projet urbain intégrant le regroupement de commerces, la construction de nouveaux logements ainsi que le réaménagement des espaces publics.

Enjeux / Objectifs :

Ce projet vise à conforter une nouvelle centralité, ainsi qu'à apaiser et sécuriser la traversée du centre village qui est actuellement perturbé par le transit routier toujours important sur l'ex RD1532 malgré l'ouverture du pont barrage (ex RD105f).

Pour faciliter l'accès à ce nouveau cœur de village, le projet s'appuie par ailleurs sur l'amélioration des cheminements piétons et la réorganisation du stationnement existant.

Le patrimoine bâti du centre village sera mis en valeur avec des possibilités de végétalisation par exemple.

Tous ces aménagements ont pour but d'améliorer la vie locale ainsi que l'implantation et le développement des commerces.

Le périmètre de cette réflexion correspond au site du nouveau centre élargi autour de la Mairie, le square Charles Ferrère, l'ex RD1532 en intégrant les entrées Nord et Sud du centre et la route de la vanne jusqu'aux équipements scolaires et sportifs.

Une étude urbaine, regroupant plusieurs maîtrises d'ouvrage, sera menée conjointement entre la Métropole et la commune de Noyarey.

L'étude est organisée autour de trois grands objectifs :

- Réaménager le nouveau cœur du village afin d'en renforcer l'attractivité commerciale et d'accueillir de nouveaux logements,
- Apaiser la traversée du village et en particulier l'ex RD1532 et répondre aux besoins en matière de stationnement,
- Sécuriser et conforter l'usage des modes actifs, notamment sur la route de la Vanne en direction des écoles et des équipements sportifs.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 29 janvier 2016 relative au projet « Cœurs de ville, cœurs de Métropole / Grenoble » ;

Après examen de la Commission Mobilités du 09 juin 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- décide le lancement du projet « Cœurs de village, cœurs de Métropole / Noyarey », selon les modalités telles que détaillées ci-dessus.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 7 juillet 2017.

1DL170371

8. 3. 1.